

Nombre de conseillers

En exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt trois
Le deux mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 20 janvier 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D006_2023b

**Bibliothèque
intercommunale :
Bilan 2022**

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, COLIN Benoît, PINGET Denis, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, GALLAY Claude, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, GILLANT Olivier

Excusés (4) : WIART Florine (donne pouvoir à Mme VIOLLAZ Emilie), MICHOUUD Max (donne pouvoir à M. GILLET Bruno), CHEVALLAY Patrice (donne pouvoir à M. TRINCAT Christophe), VEZIN Pascale (donne pouvoir à M. PODEVIN Christian)

Votants (18)

Vu la délibération D06_2023 du 26 janvier 2023

Considérant qu'en l'absence des deux signatures (Maire et secrétaire), la délibération est entachée d'illégalité pour vice de forme,

L'élue en charge de la Bibliothèque présente le bilan annuel 2022.

Ce bilan présenté aux communes du Gavot a permis de relever de nombreux points positifs dont l'augmentation de la fréquentation ainsi que du nombre de prêts (partenariat Savoie Mont Banc). La présence importante des jeunes du collège sur les différents temps d'ouverture et l'implication des bénévoles est également mis en avant.

Il est soulevé que les animations proposées au cours de l'année ont toutes rencontré un public large.

Le bilan financier 2022 a permis de mettre en avant les appels de fonds aux communes suivants pour l'exercice 2022 :

reste à charge des communes	NBR Hab	%	51 774,69 €
Berrnex	1412	14,3%	7 403,13 €
Champanges	1142	11,6%	5 987,51 €
Féternes	1476	14,9%	7 738,68 €
Larringes	1552	15,7%	8 137,15 €
Saint Paul	2570	26,0%	13 474,53 €
Thollon	856	8,7%	4 488,01 €
Vinzier	867	8,8%	4 545,69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ANNULE la délibération D06_2023 du 26 janvier 2023
VALIDE le bilan 2022 de la bibliothèque
VALIDE les participations des communes pour l'exercice 2022.
VALIDE le renouvellement de la convention de partenariat avec Savoie Mont Blanc

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire
Benoît COLIN



Le Maire,
Bruno GILLET

